

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 mars 2023 A 20 HEURES 30



Délibération n° 2023 03 20-15 : ASSOCIATION -
Subvention saison 2022-2023 relative au
fonctionnement du théâtre « Le Griffon » -
versement du solde.

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 10/03/2023
En exercice :	33	
Présents :	28	Affichage de la convocation : 14/03/2023
Pouvoirs :	4	
Votants :	32	Affichage du compte rendu : 23/03/2023
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMIN, Jean-Pierre NEMOZ, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Sylvie RAZY, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA(arrivé à la délibération n°4), Véronique DUMAS, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS- MOREAU.		
Absents ayant remis pouvoir :		
Aline DURAND donne pouvoir à Stéphane GILLET Roland BADOIL donne pouvoir à Brigitte REGIS MOREAU Gerbert RAMBAUD donne pouvoir à Daniel JULLIEN Chantal ROCHE donne pouvoir à Geneviève HECTOR		
Absents ou excusés :		
Mme Chantal BERTHILLON		

M MATHIEU Sylvère est élu secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Par délibération du 20 septembre 2021, le conseil municipal a renouvelé pour la période 2021-2024 la mise à disposition du Théâtre Griffon à la MJC et définit les objectifs et moyens mis en œuvre pour l'organisation d'une saison culturelle.

Aux termes de cette convention, la commune octroie une subvention de fonctionnement à la MJC faisant l'objet de deux versements :

- Un premier versement couvrant la totalité des charges relatives à la publicité, aux publications et aux relations publiques prévues au budget prévisionnel pour la nouvelle saison culturelle et 40 % des autres charges.
- Un second versement couvrant 60 % des charges restantes prévues au budget prévisionnel.

Pour la saison 2022-2023, le nombre de spectacles sera de 10.

La participation demandée est de : 41 928€

Cette subvention a fait l'objet d'un premier versement d'un montant de 17 790,00 € détaillé comme suit le 19 septembre 2022 :

100 % des charges "publicité, publications et relations publiques"

1 698,00 €

40 % des autres charges, soit $[(41\ 928\ € - 1\ 698\ € = 40\ 230\ € \times 0,40)]$

16 092,00 €

Il est proposé au conseil d'autoriser le versement du solde de la subvention pour un montant de 24 138,00 € (40 230 x 0,60).

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 mars 2023 A 20 HEURES 30



Délibération n° 2023 03 20-15 : ASSOCIATION -
Subvention saison 2022-2023 relative au
fonctionnement du théâtre « Le Griffon » -
versement du solde.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée
Dont le résultat est le suivant :
30 suffrages exprimés : 30 voix Pour, 1 abstention
Mme ARNAUD sort de la salle et ne prend pas part au vote
Unanimité des suffrages exprimés

DÉCIDE du versement du solde de la subvention pour la saison 2022-2023 pour un montant
de 24 138,00 € ;

DIT QUE cette subvention sera mandatée au compte 6574 « Subventions de fonctionnement
aux associations et autres organismes de droit privé » du budget primitif de
l'exercice 2023, régulièrement approvisionné.

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le

et de la publication en mairie le 24 MARS 2023

Le secrétaire 24 MARS 2023

Sylvère MATHIEU

Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations

Le Maire
Daniel JULLIEN



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Délibération n° 2023 03 20-15: ASSOCIATION- Subvention saison 2022-

Objet de l'acte : 2023 relative au fonctionnement du théâtre le Griffon versement du
solde

.....
Date de décision: 20/03/2023

Date de réception de l'accusé 24/03/2023
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 2023032015_15

Identifiant unique de l'acte : 069-200047785-20230320-2023032015_15-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .5 .3

Finances locales

Subventions

Subventions accordées à des associations

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....
Nom du fichier : delib 15.pdf (99_DE-069-200047785-20230320-2023032015_15-DE-1-
1_1.pdf)